

Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2025 à 19h00 du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue à la salle communautaire située au 60 Route Morrison à Arundel.

Lors de l'ouverture de cette séance sont présents :

La mairesse, Pascale Blais, et madame la conseillère Carole Brandt, et messieurs les conseillers Richard E. Dubeau, Jonathan Morgan, Danny Paré et Marc Poirier.

Le Directeur général et greffier-trésorier, Philip Toone, est également présent.

La conseillère Tamara Rathwell est absente.

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse et présidente de la séance, Pascale Blais, constate le quorum, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h01.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **2.1 Ordre du jour**

**2025-03-037**

Il est proposé par le conseiller Marc Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. AFFAIRES COURANTES – ANNONCES
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES
  - 5.1 Adoption du procès-verbal de la Séance ordinaire du 18 février 2025
  - 5.2 Adoption du procès-verbal de la Séance extraordinaire du 25 février 2025
6. AVIS DE MOTION ET RÉGLEMENT
7. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
  - 7.1 Liste des comptes à payer au 6 mars 2025
  - 7.2 Entente intermunicipale - Plieuse
  - 7.3 Confirmation d'emploi – Anthony Cadieux
  - 7.4 Autorisations bancaires
8. TRAVAUX PUBLICS ET INSTALLATIONS MUNICIPALES
9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 9.1 Nouvelle entente intermunicipale de fournitures de services Premier Répondants - autorisation
10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
  - 10.1 10.1 Renouveau mandat CCU – Diane Poirier
  - 10.2 PIIA Lot 6215006 – 48 ch de la Montagne
  - 10.3 PIIA Lot 6663963 – 46 ch Courte
  - 10.4 PIIA Hôtel de ville – 2 rue du Village
11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
  - 11.1. Hockey+ Autorisation de don de fin de saison

12. COMMUNICATION DE LA MAIRESSE AU PUBLIC
  13. COMMUNICATION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC
  14. PÉRIODE DE QUESTIONS
  15. LEVÉE DE LA SÉANCE
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. AFFAIRES COURANTES – ANNONCES**

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**

**5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2025**

**PRENANT ACTE** qu'une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 février 2025 a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

**2025-03-038**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Carole Brandt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

**ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 février 2025 tel que déposé.

**5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 février 2025**

**PRENANT ACTE** qu'une copie du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 25 février 2025 a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

**2025-03-039**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Danny Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

**ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 25 février 2025 tel que déposé.

**6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENT**

**7. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**7.1 Liste des comptes à payer au 6 mars 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a examiné les dépenses effectuées et les comptes à payer du mois janvier et jusqu'au 6 mars 2025 ;

**2025-03-040**

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jonathan Morgan et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'APPROUVER** le paiement des comptes jusqu'au 6 mars 2025 tels que présentés :

<b>Compte à Payer 7 février au 6 mars 2025</b>	
Fournisseurs	Montant
Alliance Ford	384.61 \$
BSA Groupe Conseil	3 018.09 \$

Bibliothèque - Kim Morrison	60.03 \$
BureauTech	401.54 \$
C.R.S.B.P. des Laurentides	35.59 \$
Centre d'Action Bénévole Laurentides	148.77 \$
Centre du Camion Galland	180.05 \$
COMBEQ	436.91 \$
DBO Expert Inc.	113.80 \$
Diane Poirier - FQM CCU	183.96 \$
Energies Sonic	2 518.06 \$
Fabien Provost	1 500.00 \$
Fournitures de Bureau Denis	596.27 \$
Garage Jacques Pelletier	196.04 \$
Gilbert P. Miller et Fils	2 798.84 \$
Homewood Santé	49.59 \$
Les Services D'Entretien St-Jovite	1 251.86 \$
Line Pepin (service comptable)	724.34 \$
Loranger Marcoux	3 701.05 \$
Machineries Forget	48 545.90 \$
Matériaux SMB	88.72 \$
Pompage Sanitaire Mont-Tremblant	394.36 \$
Questrade	5 179.56 \$
Réseau Information Municipale	212.70 \$
RIMRO	22 742.00 \$
SAAQ - Immatriculation	3 396.47 \$
Sainte Agathe des Monts	529.17 \$
SCFP local 4852	917.50 \$
Serrurier Magic Inc.	68.99 \$
Service d'Entretien Ménager MC	1 046.27 \$
Trivium	3 750.00 \$
Ville de Mont-Tremblant	23 236.25 \$
<b>Liste de chèques et prélèvements émis</b>	
Bell Canada	116.38 \$
Comaq	227.37 \$
Finnegan Graham (Hockey +)	120.00 \$
Hydro Québec	9 187.75 \$
Visa	1 578.91 \$
Salaire et contribution d'employeur	68 159.65 \$
Frais de banque	68.95 \$
<b>TOTAL</b>	<b>207 866.30 \$</b>

## 7.2 Entente intermunicipale - Plieuse

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de convenir une entente intermunicipale entre le Canton d'Arundel et les municipalités d'Huberdeau et de Montcalm portant sur le service d'usage de la plieuse acquis par la municipalité d'Arundel par voie de la résolution 2025-02-025;

**CONSIDÉRANT** que cette entente doit se conformer aux obligations tel qu'il appert au Code municipal, articles 569 et suivant;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités de Huberdeau et de Montcalm seront parties à cette entente en contrepartie de 1216,00 (avant taxes) chacun, ainsi que les frais d'usage les cas échéants;

**CONSIDÉRANT** que cette entente sera d'une durée de trois ans, renouvelable en contrepartie des frais d'usage et d'un commun accord des trois parties de l'entente;

**2025-03-041** **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Danny Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**D'AUTORISER** l'entente intermunicipal de service d'usage de la plieuse et  
**D'AUTORISER** le directeur général à poser tous les actes nécessaires afin de donner suite à cette entente.

### **7.3 Confirmation d'emploi – Anthony Cadieux**

**CONSIDÉRANT** que l'employé au poste permanent de Chauffeur/préposé à l'entretien hivernal / journalier, Anthony Cadieux, a été embauché tel qu'il appert à la résolution 2024-08-105 et que sa période de probation prend fin;

**CONSIDÉRANT** que ledit employé a été évalué par son superviseur et que ce dernier et le Directeur-général recommande que la municipalité confirme sa permanence et mettre fin à sa période de probation;

**2025-03-042** **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marc Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de:

**CONFIRMER** la permanence de l'employé Anthony Cadieux et mettre fin à sa période de probation en conformité avec la convention collective.

### **7.4 Autorisation bancaire**

**CONSIDÉRANT QUE** la Caisse Desjardins demande une résolution complémentaire à la résolution 2025-02-020 autorisant les opérations bancaires par la directrice de la trésorerie par intérim, Tiffany Schippel ;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont pris connaissances du libellé de la résolution complémentaire;

**2025-03-043** Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Marc Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

**AUTORISER** le directeur général à poser tous les actes nécessaires afin de donner suite à cette résolution.

## **8. TRAVAUX PUBLICS ET INSTALLATIONS MUNICIPALES**

### **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **9.1 Nouvelle entente intermunicipale de fournitures de services Premier Répondants - autorisation**

**CONSIDÉRANT QUE** le service de Premiers Répondants est traditionnellement un service intermunicipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge opportun d'élargir la participation régionale au service de Premiers Répondants;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil jugea opportun d'autoriser cet élargissement tel qu'il appert à la résolution 2024-08-110;

**2025-03-044** **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Danny Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

**CONFIRMER** la résolution 2024-08-110 et d'**AUTORISER** la mairesse Pascale Blais et le Directeur général Philip Toone de poursuivre des négociations avec des municipalités régionales dans le but d'ajouter de nouveaux partenaires et de négocier de nouvelles ententes intermunicipales au service de Premiers Répondants.

## 10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### 10.1 Mandat - Comité consultation d'urbanisme

**CONSIDÉRANT** que Diane Poirier a été confié un mandat de deux ans à titre de membre résident du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité du Canton d'Arundel, tel qu'il appert à la résolution 2023-04-086;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal juge opportun de renouveler le mandat de ladite Diane Poirier pour un mandat de deux ans;

**CONSIDÉRANT** que ladite Diane Poirier désire renouveler son mandat;

2025-03-045

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jonathan Morgan et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

**RENOUVELER** le mandat de Diane Poirier à titre de membre résident du Comité consultatif d'urbanisme pour une durée de deux ans, débutant en date des présentes.

### 10.2 PIIA Lot 6215006 – 48 ch de la Montagne

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires du lot 6215006 (48 chemin de la Montagne) ont déposé une demande de permis afin de modifier les bâtiments existants sur l'ensemble du lot;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de permis est assujettie au règlement 285 sur les Plans d'implantations et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a traité ce dossier lors de la rencontre du 20 février 2025 et recommande unanimement son acceptation;

**CONSIDÉRANT QUE** la conseil municipal juge opportun d'approuver le permis demandé, mais avec la condition que des arbres soient plantés à la limite sud du stationnement principal faisant face au chemin de la Montagne, conformément au plan d'aménagement paysager proposé;

2025-03-046

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Danny Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

**APPROUVER** le PIIA relative à la demande de permis du 48 chemin de la Montagne avec condition que des arbres soient plantés à la limite sud du stationnement principal, conformément au plan d'aménagement paysager proposé.

### 10.3 PIIA Lot 6663963 – 46 ch Courte

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires du lot 6663963 (46 chemin Courte) ont déposé une demande de permis afin de construire un bâtiment accessoire du lot (garage);

**CONSIDÉRANT** QUE la demande de permis est assujettie au règlement 285 sur les Plans d'implantations et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT** QUE le Comité consultatif d'urbanisme a traité ce dossier lors de la rencontre du 20 février 2025 et recommande unanimement son acceptation;

**2025-03-047** **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Carole Brandt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

**APPROUVER** le PIIA relative à la demande de permis du 46 chemin Courte.

#### **10.4 PIIA Hôtel de ville – 2 rue du Village**

**CONSIDÉRANT** QUE la municipalité du Canton d'Arundel désire améliorer la façade extérieure de l'Hôtel de ville situé au 2, rue du Village;

**CONSIDÉRANT** QUE la demande est assujettie au règlement 169 sur les Plans d'implantations et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT** QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a traité ce dossier lors de la rencontre du 4 mars 2025 et recommande unanimement son acceptation et propose une palette de 3 couleurs (Sherwin Williams SW7008 (Alabaster), PPG12-04 (SS4) (Bulletin board) et PPG14-02 (NT2) (Nutshell);

**CONSIDÉRANT** QUE le conseil municipal juge opportun d'Accepter la recommandation du CCU mais en ajoutant une quatrième couleur (PPG SS17) laquelle se rajoute à la couleur PPG12-04 (structures horizontales) pour la grande galerie d'entrée;

**2025-03-048** **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Danny Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

**APPROUVER** le PIIA relative à la demande de permis du 2 rue du Village avec une palette de quatre couleurs tel qu'indiqué dans le préambule de cette résolution.

### **11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

#### **11.1. Hockey+ - Autorisation de don de fin de saison**

**CONSIDÉRANT** que l'intérêt pour des activités récréatives, tel que le hockey et autres sports de nature hivernale des jeunes de la municipalité d'Arundel et des municipalités voisines est considérable ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est important de soutenir particulièrement les activités qui répondent à un réel besoin et qui encouragent la santé, la forme physique et qui rapprochent les gens et les communautés, tout en mettant à profit nos infrastructures ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité souhaite soutenir les entraîneurs qui permettent la réalisation de ces activités pour leurs efforts lors de la tenue d'activités de soccer et autres sports organisées pour les jeunes de 5 à 17 ans, surtout compte tenu de la très grande popularité de ces activités ;

**2025-03-049** **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Carole Brandt et résolu à l'unanimité des membres présents de :

**COMPENSER** en fin de saison l'entraîneur-accompagnateur bénévole Finnegan Graham pour de l'activité récréative d'Arundel Hockey+, au montant de 80\$;

**QUE** cette dépense provienne du compte budgétaire d'activités récréatives prévu.

12. COMMUNICATION DE LA MAIRESSE AU PUBLIC
13. COMMUNICATION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

**2025-03-050**

Il est proposé par le conseiller Marc Poirier et résolu:

**QUE** la séance soit levée à 20h20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Pascale Blais, mairesse

(S) Philip Toone, Directeur général, greffier-trésorier

CERTIFICAT DU GREFFIER-TRÉSORIER

Je soussigné, Philip Toone, Directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité du Canton d'Arundel, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

(S) Philip Toone, Directeur général/Greffier-trésorier

Je soussignée, Pascale Blais, mairesse de la Municipalité du Canton d'Arundel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

(S) Pascale Blais, mairesse